

Droits et démarches

Médecin traitant : Que faire en cas de difficulté pour en trouver un ?

Domaine(s) :

- Santé

Déclarer son médecin traitant est une démarche recommandée pour être mieux soigné, grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît et vous oriente dans le système de santé. De plus, passer par son médecin traitant permet aux personnes de 16 ans et plus de bénéficier du plus haut niveau de remboursement.

Que faire en cas de difficulté pour trouver un médecin traitant ?

Pour vous aider dans votre recherche, vous pouvez notamment [consulter l'annuaire santé disponible sur Ameli](#) [1] où vous retrouverez l'ensemble des médecins exerçant près de votre domicile.

Lors d'une prochaine consultation, demandez au médecin que vous aurez choisi de compléter directement le formulaire en ligne.

C'est simple et rapide : vous n'avez pas de formulaire à remplir, pas de courrier à envoyer, et votre déclaration est enregistrée immédiatement.

Si toutefois, malgré vos recherches, vos difficultés persistent, vous devez compléter [le formulaire de signalement](#) [2] et le retourner soit :

- via votre [Espace personnel Enim](#) [3]
- par email à ue.mineita@opds.sfp [4]*
- par courrier à l'adresse suivante :
Enim - Département des Politiques de Santé
Quai Solidor- BP 125
35407 SAINT MALO CEDEX

**Dans la mesure du possible, les pièces jointes seront adressées au format pdf dans un seul mail.). Attention : Les pièces jointes prises en photos (format jpeg) ont un volume plus important. Le poids maximum d'un email avec PJ pouvant être réceptionné par l'Enim est de 5Mo.*

Pour en savoir plus sur votre parcours de soins coordonnées, [rendez-vous sur notre page dédiée](#) [5].

Mis à jour le 19/10/23

À télécharger  [Formulaire : Difficultés d'accès à un médecin traitant signalées par un bénéficiaire](#) [2]

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/medecin-traitant-que-faire-en-cas-de-difficulte-pour-en-trouver>